

CREC_Accord cadre de
maîtrise d'œuvre VRD de la
ZAC Triangle de l'Echât à
Créteil (94)

**Règlement de la consultation – Phase
candidatures (RCC)**

Consultation n°

25-00687

Date limite de remise des plis

10/03/2024 à 12h00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Grand Paris Aménagement

Représentant : Stéphane de Fay Monsieur le Directeur Général

Adresse : Grand Paris Aménagement
CS 10052
11 rue de Cambrai
Paris Cedex 19
75945
Téléphone : 01 40 04 66 00
Courriel : serviceachats@grandparisamenagement.fr
Site internet : <https://www.grandparisamenagement.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord cadre de maîtrise d'œuvre VRD de la ZAC Triangle de l'Echat à Créteil (94).**

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|--|--|
|  Objet du contrat | Accord cadre de maîtrise d'œuvre VRD de la ZAC Triangle de l'Échat à Créteil |
|  Acheteur | Grand Paris Aménagement |
|  Type de contrat | Accord-cadre mixte mono-attributaire sans minimum et avec maximum de Prestations Intellectuelles |
|  Structure | Lot unique |
|  Lieu d'exécution | Créteil (94) |
|  Durée globale | 4 ans reconductibles 2 fois pour une période de 2 ans- Soit une durée totale de 8 ans- Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible |
|  Variation des prix | Révisables (formule) |
|  Nature des prix | Prix mixtes_ Taux de rémunération par phase de travaux appliqué au montant des travaux pour les missions AVP-AOR |

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots. En effet conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

■ Mission du maître d'œuvre :

- Missions de maîtrise d'œuvre technique pour la conception et la réalisation des travaux VRD de la ZAC
- Missions d'accompagnement de la MOA

| | |
|--------------------------|---|
| DOMAINE : | <ul style="list-style-type: none">• La mission de maîtrise d'œuvre porte sur des ouvrages de type : Infrastructure - Construction neuve |
| ESTIMATION DES TRAVAUX : | <ul style="list-style-type: none">• La surface des espaces publics à aménager représente environ 9,6Ha• L'estimation prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de : 13 M€ en valeur économique de décembre 2024 |

MISSIONS CONFIEES
AU MAITRE
D'OEUVRE :

- **Le montant des travaux indiqué ci-dessus est une estimation et n'est pas un montant contractuel.**

- Mission 01 : Etablissement des études d'un AVP ou reprise d'un AVP sur un périmètre donné
- Missions 02 : Etablissement des études de projet (PRO) ou reprise de PRO sur un périmètre donné
- Mission 03 : Mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux et fournitures ACT
- Mission 04 : Mission de Visa des études d'exécution – examen de conformité (VISA)
- Mission 05 : Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- Mission 06 : Mission d'Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR)
- Missions 07 : Mission transverse
- Missions 08 : Accompagnement réglementaire
- Mission N° 09 : Coordination de réseaux et synthèse
- Missions 10 : Réalisation d'outils de communication et de concertation
- Missions 11 : Fiches de lots et fiches d'emprises (volet technique)
- Missions 12 : Co-conception et suivi de la conformité technique des projets immobiliers
- Mission 13 : Participation aux réunions de coordination

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R2124-3 3° Prestations de conception - Code de la commande publique).

Phase candidatures

Toutes les entreprises qui, après avoir pris connaissance de l'avis d'appel public à la concurrence, ont retiré ou téléchargé le dossier de consultation pour la phase de candidature, sont invitées à remettre un dossier de candidature au pouvoir adjudicateur afin de procéder à la sélection des candidats qui seront admis à présenter une offre.

Il est précisé que le dossier de candidature sera remis dans les conditions fixées par l'avis et le présent règlement.

Phase offres

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement aux seuls candidats sélectionnés en application des critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence et le présent règlement.

Le nombre de candidats admis à remettre une offre sera de 3.

Cependant, si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre minimum, le pouvoir adjudicateur pourra continuer la procédure avec le(s) seul(s) candidat(s) sélectionné(s).

En application de l'article R. 2161-17 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur négociera les conditions du marché public avec le ou les opérateurs économiques admis à remettre une offre.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux.

Les solutions proposées ou les informations confidentielles communiquées par un candidat lors de la négociation, ne peuvent, sans l'accord de celui-ci, être révélées aux autres candidats.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

La négociation se déroulera en une seule phase pouvant comporter la remise de plusieurs offres ultérieures à l'offre initiale avant la remise de l'offre finale.

■ **Audition :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'organiser une audition afin de préciser les éléments de l'offre. Dans le cadre de cette audition, les soumissionnaires seront invités à transmettre un support de présentation.

L'audition ne constitue pas une négociation. Ainsi, les soumissionnaires ne pourront pas modifier leur offre, sans préjudice d'éventuelles régularisations, le cas échéant.

Les soumissionnaires ne seront tout au plus qu'invités à compléter leur offre, dans le cadre d'une demande de précisions, conformément à l'article R. 2161-5 du code de la commande publique.

■ **Dépassement de la durée plafond :**

Le contrat dépasse la durée maximale prévue à l'article L2125-1 du Code de la commande publique pour les motifs suivants : l'objet de l'accord cadre nécessite une mise en œuvre sur une durée supérieure, compte tenu des délais de réalisation de l'opération d'aménagement.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ **Dossier de consultation :**

-l'Acte d'engagement et son annexe :

- BPU pour les prestations à bons de commande

- le CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

- le CCTP : Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes :

- Plan périmètre de la ZAC (Octobre 2016)
- Plan foncier de la ZAC (décembre 2024)
- Schéma des contraintes du site
- Schéma des contraintes réseaux
- plan des réseaux existant niveau PRO
- Notice d'aménagement AVP ind3
- Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable de GPA (OSTRAAD) –(Septembre 2016)
- Programme Management Développement Durable (PMDD) – GPA
- Le dossier de réalisation de ZAC
- CPAUPE
- Plans .DWG AVP ind 3
- Dossier d'opportunité DiRIF – SECTEUR (Février 2016)

- Dossier circulaires DiRIF du 7 Janvier 2008 et du 29 Avril 2014
- Dossier de Réalisation approuvé (février 2022)
- Dossier loi sur l'eau
- L'étude d'impact de l'opération
- Deux perspectives
- Photographies du site
- Trois vues aériennes du site, ses alentours et de l'Ouest
- Le DQE (transmis aux candidats lors de la phase offre)
- Cadre des temps passés par profil

- le présent règlement de consultation phase candidature (RCC) et son annexe (cadre de réponse des candidatures à compléter).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres initiales ou négociées le cas échéant.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> . A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que titulaire et en tant que cotraitant d'un groupement.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Aucune **variante obligatoire** n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Grand Paris Aménagement

DJF-DAM - Département des achats et des marchés

11 rue de Cambrai - Bâtiment 033

75945 PARIS Cedex 19

Pli pour la consultation : Accord cadre de maîtrise d'œuvre VRD de la ZAC triangle de l'Échât à Créteil – Phase candidatures

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Si les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats, le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Remise électronique des candidatures :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. PHASE CANDIDATURES

■ Niveaux minimaux de capacité

Les exigences minimales que devront respecter les candidatures sont les compétences suivantes :

- **Mandataire** : Ingénierie VRD (Voirie Réseaux Divers) dont voirie lourde (autoroute et voirie départementale) et chauffage urbain,
- Paysagiste,
- Hydraulique urbaine : gestion des points d'eau urbain type fontaine, suivi du dossier loi sur l'eau accompagnement du Maître d'ouvrage dans son lien avec la Police de l'eau,
- Ouvrages d'art et ouvrages enterrés

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

En cas de groupement, le mandataire devra obligatoirement être le BET VRD.

Toute candidature ne respectant pas les niveaux minimaux de capacité précisés à l'article 4 Phase candidature – Niveaux minimaux de capacité sera éliminée.

■ Présentation des candidatures

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Les éléments nécessaires à la sélection des candidatures sont les suivants :

| Document | Descriptif |
|--|---|
| <p><u>1 - Cadre de réponse des candidatures – le cadre fourni par l'acheteur devra obligatoirement être utilisé</u></p> | <p><u>A défaut de transmission du tableau respectant le cadre fourni intégralement complété, la candidature sera considérée comme incomplète et rejetée.</u></p> <p>Complété par le candidat unique ou par l'ensemble des membres du groupement. Seules les références indiquées au point 2 (celles à citer dans le tableau à compléter), renseignées dans ce document seront prises en compte pour évaluer les candidatures. Le nombre de références renseignées pour un même groupement ne serait être supérieur à 8.</p> |
| <p>2 - Références fournitures et services</p> | <p>En plus de la saisie des références pertinentes dans le cadre de réponse à compléter, chaque candidat présentera une fiche de présentation du groupement constitué, de format libre, ainsi qu'une une fiche pour chacune des références d'opération de nature et de taille équivalente (livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années) Cette fiche, au format libre également, indiquera le montant des travaux, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les références doivent également être illustrées avec des exemples de rendus graphiques.</p> <p>Le Titulaire devra également présenter jusqu'à 8 références attestant de son savoir-faire. Les références citées devront attester du savoir-faire du candidat pour des missions pertinentes au regard des besoins du présent contrat et pour des projets présentant les caractéristiques suivantes :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1- Projet d'espaces extérieurs situés en zone terres polluées ➤ 2 - Projet d'espaces extérieurs situés en à proximité des équipements et infrastructure publics (Tunnel Metro, Bretelle Autoroutière, Poste source électrique ...) ➤ 3- Projet d'aménagements paysagers en milieu urbain (place, mail, venelle, aménagements cyclables...) ➤ 4- Projet d'espaces extérieurs en interface avec des ouvrages d'arts et démolition d'OA </div> <p>Chaque groupement est limité à la transmission de 8 références maximum au total. (Synthèse des caractéristiques des projets et missions à reporter dans le cadre de réponse + fiches de références à transmettre sous format libre).</p> |
| <p>3 - Justificatifs techniques</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat public ; ➤ Certificats de qualifications professionnelles : La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats de qualification professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ; ➤ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. |
| <p>4 - Justificatifs administratifs</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déclaration sur l'honneur : Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; ➤ Pouvoir : Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la |

| Document | Descriptif |
|----------|--|
| | <p>société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des dirigeants) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Situation de redressement judiciaire : Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés ; ➤ Attestation d'assurance : Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. ➤ Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances) ➤ Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances) ➤ Pouvoir habilitant la personne signataire des documents à engager l'entreprise |

5. JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants pondérés :

| Critère | Sous-critères |
|--|--|
| Critère 1 - Moyens humains et organisation du groupement (adéquation des compétences, des moyens humains susceptibles d'être affectés) (60%) | <p>Décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -BET VRD : 30% -Paysagiste : 10% -Hydraulique urbaine : 5% -Ouvrage d'art et ouvrages enterrés : 15 % |
| Critère 2 - Qualité et pertinence des références pour des opérations de nature et complexité équivalente (40 %) | |

6. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---------------------------------|--|
| Acte d'engagement et son annexe | <ul style="list-style-type: none"> ○ Bordereau de prix unitaire pour les prestations à bons de commande |

| Document | Descriptif |
|--|--|
| ➤ <u>Mémoire technique</u> | <p>Le mémoire technique devra préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La compréhension du projet existant : des études réalisées, du contexte du jeu d'acteur, des enjeux et contraintes du projet et des intentions environnementales, paysagères et urbaines ➤ Une présentation de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec transmission des CV des membres de l'équipe et d'un organigramme ainsi qu'une présentation des compétences et de la méthodologie de coordination des différents membres du groupement. ➤ L'organisation pressentie pour la réalisation des différents éléments de missions expliquant notamment comment le groupement va travailler avec les équipes de GPA, avec la Ville ainsi qu'avec les acteurs partenaires du projet. ➤ La méthodologie de réalisation de chaque élément de mission précisant pour chacun : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les enjeux de la mission, ○ La méthode de réalisation, ○ Les délais de réalisation, ○ Des exemples de livrables pour l'exécution de prestations similaires ➤ La répartition de la rémunération et du temps passé entre les différents éléments de missions et entre les membres du groupement |
| ➤ <u>Le DQE</u> | ➤ Détail quantitatif estimatif pour les prestations à bons de commande (transmis lors de la phase offre) |
| Entre 5 minimum et 10 maximum livrables/exemples de rendus | Livrables/exemples de rendus graphiques réalisés pour des missions similaires et illustrée de tout exemple favorisant la compréhension des types de rendus envisagés |
| Détail des temps passés par profil | Tableau de détail des temps passés par profil |

Cette liste des pièces n'est qu'indicative et pourra varier lors de la consultation des candidats admis à remettre une offre.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critères | Sous-critères |
|----------------------------|---|
| 1. Prix (50 %) | Analysé au regard du montant total € HT indiqué dans le DQE (transmis aux candidats lors de la phase offre) |
| 2. Valeur technique (50 %) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2.1 : Compréhension du projet existant : 10% <ul style="list-style-type: none"> ○ Compréhension des études déjà réalisées, du contexte et du jeu d'acteurs, des enjeux et contraintes du projet et des intentions environnementales, paysagères et urbaines ➤ 2.2 : Pertinence de la méthodologie proposée : 30% répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthode et organisation au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics : 10% ○ Organisation des relations avec le MOA, l'urbaniste coordinateur, les collectivités et les partenaires (autres MOA et MOE du projet), adéquation en temps passé : 5 % |

| Critères | Sous-critères |
|----------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualité de la méthodologie de réalisation des prestations et qualité des livrables : 10% ○ Méthodologie pour assurer une réactivité et une anticipation des sujets : 5% <p>➤ 2.3 : Cohérence de la répartition de la rémunération entre les différents membres du groupement : 10%</p> |

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

| | |
|--------------------------|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation. |

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|--|---|
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Numéro unique d'identification (ou KBIS) | Numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique ou, s'il est étranger, document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |
| Pouvoir | <i>Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de gérant de l'entreprise ou délégation de pouvoir de l'un des</i> |

| Document | Descriptif |
|------------------------------|--|
| | <i>dirigeants)</i> |
| Liste des salariés étrangers | <i>La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en application de l'article D8254-2 du code du travail.</i> |
| Attestations d'assurance | <i>Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle</i> |

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
Paris
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Télécopie : 01 44 59 46 46
Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : serviceachats@grandparisamenagement.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions

d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)